

*Régime de pensions du Canada***LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA****MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXTENSION DE CERTAINES DÉFINITIONS**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Que le bill C-49, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand le débat de deuxième lecture du bill C-49 a été interrompu à 5 heures, j'avais signalé que nous étions prêts à appuyer le bill parce qu'ils constitue deux pas très timides dans la bonne direction. Je veux bien sûr parler du fait que le bill reconnaît la place des femmes au foyer. Selon moi, le gouvernement devrait reconnaître ce rôle pleinement et non pas seulement partiellement comme le fait le bill.

Nous sommes d'accord avec le partage des crédits des deux conjoints aux fins du Régime de pensions du Canada quand il y a dissolution du mariage et nous sommes d'accord avec l'idée qu'une femme—ce peut aussi bien être un homme, mais dans la plupart des cas, il s'agit d'une femme—qui reste au foyer pour élever ses enfants ne doit pas être pénalisée dans le cadre du Régime de pensions du Canada à cause de cette activité. J'ai déjà dit qu'à mon avis, il existe un meilleur moyen et une méthode plus universelle d'accorder l'équivalent des prestations du Régime de pensions du Canada à ceux qui ne cotisent pas au régime pendant un certain nombre d'années. Il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage là-dessus ce soir parce que j'en ai parlé cet après-midi, mais j'espère que le ministre et son ministère réfléchiront sérieusement à ce que j'ai proposé. Si, comme c'est souvent le cas, il faut attendre quelques années, peut-être cinq ou dix ans, pour mettre en œuvre un programme comme celui que j'ai recommandé, j'espère que ceux qui sont ici aujourd'hui se rappelleront à ce moment-là quand ils ont entendu parler de cette idée pour la première fois.

Au moment où le débat a été interrompu à 5 heures, j'étais sur le point de dire certaines choses en réponse aux remarques du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Ce dernier prenait ombrage du fait que, dans les remarques du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McRae), il était fait mention du rejet par le gouvernement de l'Ontario de l'amendement proposé visant à permettre aux mères demeurant dans leur foyer d'élever leurs enfants sans perdre pour autant leurs crédits de pension. Comme justification, le député de Hamilton-Ouest soutient que l'Ontario désire étudier la question des pensions et de leur financement dans son ensemble. Mon éminent collègue de Hamilton s'est alors lancé dans des déclarations vagues et générales sur le fait que le pays tout entier s'inquiète de ce qui est en train d'advenir de notre régime de pensions, et que chacun souhaite que cette question soit tirée au clair, et ainsi de suite.

Je suis plutôt d'avis que, d'après les réflexions du député de Hamilton-Ouest, les seules personnes qui se sentent concernées sont celles qui profitent financièrement de nos régimes de pension—à savoir les compagnies d'assurance, les Colin Browns, les gens qui soutiennent les vues de Geoffrey Calvert, ceux qui préfèrent considérer les régimes de pension comme un

[M. l'Orateur.]

moyen de faire de l'argent. La plupart d'entre nous considérons plutôt les régimes de pension comme un moyen de s'assurer que, dans notre société, les personnes âgées puissent recevoir leur juste part de la richesse produite par cette même société durant quelque décennie ou quelque année que ce soit.

• (2110)

Je ne connais pas de sujet où les chiffres n'apportent plus de confusion que dans la question du financement des régimes de retraite. Quand une personne est retraitée et vit de sa pension, elle ne vit pas en se nourrissant, en se vêtant et en s'assurant les services qu'elle a «économisés» du temps où elle travaillait. Elle vit en s'alimentant, en se vêtant et en s'assurant de services produits à ce moment-là. Les régimes de retraite, les comptes de pension, les chiffres sur les pensions et quoi encore ne font que calculer la somme qu'une personne obtiendra pendant ses années de retraite. Les adversaires de l'indexation nous disent que d'ici quelques années, les pensions seront deux fois plus élevées que celles qui sont versées actuellement et que le système s'effondrera. Quand je suis arrivé à la Chambre, la pension de retraite était de \$20 par mois.

M. Abbott: Oui, mais c'était au XIX^e siècle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, à ce siècle-ci.

Une voix: A peine. De toute façon, c'est un gouvernement libéral qui a instauré les pensions de retraite.

Une voix: C'était le père du ministre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, mais laissez son père tranquille, il est juge à la retraite.

Si j'avais parlé à l'époque de pensions de \$100 ou \$140 par mois, comme celles qui sont versées à présent, les députés d'alors m'auraient dit qu'elles saperaient l'économie. La pension de base versée à un retraité de 65 ans ou plus est à présent de plus de \$140, et à mon avis notre économie est plus florissante qu'elle ne l'était alors.

Quand je suis arrivé à la Chambre, le salaire moyen d'un travailleur de l'industrie était de \$2,000 à \$3,000. Si on nous avait dit alors que trente ans plus tard ou quelque la moyenne annuelle des salaires pour cette catégorie serait de \$10,000 à \$12,000, on nous aurait aussi dit que ces salaires saperaient l'économie.

A cette même époque, les députés étaient payés \$4,000 par an et n'étaient pas défrayés. Si quelqu'un avait dit qu'une trentaine d'années plus tard, nous toucherions plus de \$36,000 par an en traitement et indemnités—soit neuf fois plus—d'aucuns auraient répondu que cela bouleverserait l'économie.

Monsieur l'Orateur, dans 30 ans, ces chiffres seront du passé. Les salaires vont continuer à augmenter, ainsi sans doute que les indemnités des députés malgré mon opposition et il en sera de même des pensions. J'espère qu'elles augmenteront en proportion. C'est là l'objet même de l'indexation des pensions, veiller à ce qu'au fur et à mesure que les autres revenus augmentent, la part des richesses qu'ils produisent et qui est allouée aux personnes âgées augmente également. Dire que nous ne pouvons nous le permettre ou que cela va bouleverser le système, c'est refuser de faire face aux réalités de la situation des pensions.

Si nous pouvons nous permettre aujourd'hui de consacrer une certaine partie des biens et services produits au cours de cette décennie à l'éducation de nos enfants et aux allocations familiales, une certaine partie aux services médicaux et une